

Image not found or type unknown



Naturalisation et divorce

Par **Marierosanaff**, le **04/11/2016** à **17:33**

Bonjour,

Mon mari est en train de faire sa demande de naturalisation par mariage mais nous allons nous séparer. Puis je bloquer son dossier de naturalisation ?

Merci.

Par **youris**, le **04/11/2016** à **18:38**

bonjour,

vous pouvez informer la préfecture de votre intention de divorce.

il appartiendra alors à l'administration de prendre sa décision en ayant connaissance de ce divorce.

une des conditions de la naturalisation par mariage est que la communauté de vie affective et matérielle ne doit pas avoir cessé avec votre époux qui doit avoir conservé sa nationalité.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2726>

salutations